

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 7 avril 2023 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 25 / 2023

Objet de l'autorisation : Installation d'une fenêtre de type « Velux ».

Nom et adresse du requérant : Monsieur Guillaume Kardjoe-Ginter  
42b, rue des Ecoles  
L-4994 Schouweiler

Localisation de la construction : 18, rue du Neuf Septembre  
L-4995 Schouweiler  
Num.cad. 531 / 3780  
Sect. D de Schouweiler  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,  
Manon BEI - ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**